

COMMUNE DE MOMERES**Séance du 12 mars 2024**Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 06/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise BERENGUEL

Présents : 13

Votants: 12

Présents : Françoise BERENGUEL, Pierre GIRARDEAU, Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Christelle MEDAILLON, Julien MONIN, Baptiste MOULIE, Rémi PELTIER, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Marc SUBERBIE, Sylvain TRIGUEROS

Pour: 12

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

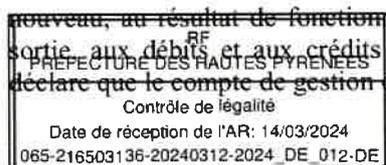
Excusés:**Absents:** Florent REYNAUD**Secrétaire de séance:** Rémi PELTIER**Objet: Vote du compte administratif complet - momeres - 2024_DE_012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MME BERENGUEL Françoise, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M.ROMAN Christophe, 1er Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		279 480.65	212 238.70		212 238.70	279 480.65
Opérations de l'exercice	569 052.15	580 581.43	246 604.19	367 255.54	815 656.34	947 836.97
TOTAUX	569 052.15	860 062.08	458 842.89	367 255.54	1 027 895.04	1 227 317.62
Résultat de clôture		291 009.93	91 587.35			199 422.58
				Restes à réaliser		8 250.00
				Besoin/excédent de financement Total		207 672.58
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		148 251.65

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.



3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

83 337.35	au compte 1068 (recette d'investissement)
207 672.58	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré MOMÈRES, les jour, mois et an que dessus.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/03/2024
et publié ou notifié
le 13/03/2024

